

-

# Vaccinations du voyageur : place des infirmières

CHU AVICENNE  
BOBIGNY

Leclerc Delphine

9èm. JNI / Journée Infirmières (05 Juin 2008)



**« Une place à défendre »**

**... vers un statut d'infirmière  
référente  
en médecine des voyages**

# INTRODUCTION

Ce sont des Consultations:

- **Informatives**
- **Éducatives**
- **Techniques**
  - Antipaludiques préventifs : nombre limité = 5
  - Vaccins : nombre limité

# C'est aussi une *revendication professionnelle*.

- création de l'Ordre Infirmier
- prescription infirmière officiellement « existante »  
(décret N° 2007\_ 552 du 13Avril 2007)  
→ prépare le futur statut d'infirmière référente

Le **rapport Berland** propose le développement de cette pratique.

## La consultation Infirmière : développement important dans différentes spécialités

- l'IDE voit elle même des malades en Consultation ,  
**adressés par un médecin ou pas.**
- objectif **préventif et d'éducation thérapeutique.**
- **identifie les besoins du malade (→ voyageur)**

## profil des infirmières « référentes »

- professionnelles avec plusieurs années d'expérience clinique
  - reconnaissances des compétences
- compétences acquises par des formations
  - formation continue, diplôme Universitaire,...
- capacités à reconnaître les limites de son champ de compétence
- capacités à prendre des décisions en situation plus complexe

# Les principales problématiques

1. **Projet de service ou d'établissement**
2. **Une prescription protocolisée**
3. **La rémunération de l'IDE**
4. **La reconnaissance statutaire (carrière, statut)**
5. **La valorisation des actes ++**
6. **Conflit possible avec le pouvoir médical**  
→ Partage du pouvoir

# 4 raisons pour l'autonomie de l'infirmière du voyage

2. **Messages d'éducation** bien ciblés autour de la prévention
3. **Messages plus efficaces** par une infirmière
4. **Nombre de médicaments** (antipaludiques) limités
5. **Acte vaccinal** déjà acte délégué

# conditions pour développer une activité d'IDE référente :

- 1. Soutien du chef de service qui en accepte la responsabilité**
- 2. Soutien de l'établissement ( activité rentable)**
- 3. IDE(s) favorable(s) à ce mode de fonctionnement**
  - les médecins aussi !!
- 4. Définition des protocoles (pratique avancée)**

# La consultation d'une infirmière du voyage en pratique...à Bobigny (1)

- Si affluence normale :
  - en binôme avec le médecin
- Si forte affluence ( > 25)
  - Accueil +++
    - « tri » des voyageurs
      - cas « simples » pour l'IDE
      - Situations plus complexes (malade-voyageur ++) pour le médecin
  - conseils + prescription anti-palu. + vaccins

# La consultation d'une infirmière du voyage en pratique (2)

- Fonctions « annexes »
  - réalisation de supports pédagogiques
  - éducation : lavage des mains, moustiquaires, répulsifs, gestion diarrhées des enfants...
  - recherche clinique
  - Travail « hors les murs » : foyers (migrants ++)
  - accueil voyageurs « au retour »
  - + gestion (stock vaccins, planning médecins, lien avec unité d'hospitalisation...)

# La consultation d'une infirmière du voyage en pratique (3)

- Autonomie variable selon les médecins mais principe « non négociable » (...pour le chef de service !!)
  - de la « tolérance » à l'enthousiasme !!
  - le médecin reste le recours
- très bonne acceptation par les voyageurs

# conclusion

➔ infirmière référente en médecine des voyages

- une pratique adaptée au futur statut
- un bénéfice
  - pour les voyageurs
  - pour les infirmières
  - pour les médecins
- une volonté que ça évolue
- un statut et une valorisation de l'acte nécessaires